# **INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d’offres.

Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre ses propositions ne seront pas remboursés.

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Le soumissionnaire veillera à la signature et au renvoi du document dans le dossier de réponse à l’appel.

Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Le soumissionnaire qui ne fournit pas, dans les délais requis, toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée.

Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve donnera lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

## **Prestations à fournir**

Dans le cadre de ses activités médicales humanitaires à travers le monde, ALIMA souhaite identifier des fournisseurs potentiels et spécialistes dans le secteur de la fourniture d’Aliment Thérapeutique Prêt à l’Emploi (ATPE/RUTF, lait F100, F75, complémentaires alimentaires (Nutriber, Plumpy'doz, LNS…) et vitaminés pour les missions humanitaires ALIMA

Les fournisseurs intéressés trouveront dans le dossier tous les documents afférents à leur soumission et devront répondre au plus tard à la date du …15/09/2025………………………

## **Participation**

La participation à la procédure est ouverte à toutes entreprises légalement constituées, spécialisée dans la fourniture d’intrant Nutritionnel, détenant les autorisations et certificats requis.

Sont exclus de la participation à ce marché les soumissionnaires :

**(a)** qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans toutes situations analogues résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

**(b)** qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

**(c)** qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;

**(d)** qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s’exécuter ;

**(e)** qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des Communautés ;

**(f)** qui, suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

**Le contrat ne peut être conclus avec des candidats qui, lors de la procédure :**

**1)** Font l’objet d’un conflit d’intérêts ;

**2)** Sont coupables de mauvaise représentation en donnant l’information demandée par l’organisation humanitaire comme condition de participation aux procédures du contrat ou n’ont pas donné cette information. Pour le(s) candidats attributaire(s) du marché, si après signature du contrat, ALIMA découvre ou s’aperçoit de fausses déclarations coupables du(des) candidat(s), ce(s) dernier(s) sera(ont) soumis à des pénalités financières représentant 10% de la valeur totale du contrat qui sera conclu. Le taux peut être augmenté à 20% au cas de la répétition de l’offense dans cinq ans à partir de la première violation.

Pour être éligible à la participation de la procédure d’appel d’offres, les candidats doivent prouver à l’Autorité Contractante qu’ils respectent les nécessaires conditions légales, techniques et financières et qu’ils ont la volonté d’exécuter le contrat effectivement.

## **Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| **Appel à candidature (publication)** | 01/08/2025 |
| **Clarification questions soumissionnaires** | 04/08/2025 au 08/09/2025 |
| **Réception des offres /deadline** | 15/09/2025 à 00H GMT |
| **Dépouillement et évaluation des offres** | Du 22/09/2025 au 13/10/2025 |
| **Notification aux soumissionnaires**  **(Refus / attribution)** | Du 17/10/2025 au 31/10/2025 |
| **Signature du contrat** | 01/11/2025 |

\*Toutes les heures sont indiquées en heure locale Sénégalaise.

Veuillez noter que toutes les dates sont provisoires et que ALIMA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

## **Quantité**

Les soumissionnaires comprennent et acceptent que les quantités spécifiées dans cet appel d’offres représentent une estimation de besoin annuel. De même, les soumissionnaires comprennent que ALIMA ne s’engage sur aucune fréquence de commande ni de quantité minimum. Ces quantités fournies ci-dessous ne présentent qu’une estimation sur des données antérieures et en fonction de financement disponible.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ENOV MUM | SQLNS | PPN | F100 | F15 |
| TOTAL GENERAL / Besoin Annuel | 8000 | 7000 | 50000 | 5000 | 5000 |

## **Type du marché**

Appel d’offres international ouvert

## **Devise**

Les tarifs doivent être libellés en Euros ou USD. Le soumissionnaire précisera si les tarifs proposés sont en HT (hors taxes).

## **Période de validité**

* Le délai de validité des offres devra être de trois (03) mois minimum à compter de la date de dépôt des offres.
* L'attributaire du marché reste engagé par cette offre pendant une période de 02 ans à compter de la date de signature du contrat des deux parties.

## **Langage des offres**

Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés en français ou Anglais.

## **Présentation de l’offre**

**Présentation du dossier**

L’offre ne comportera aucune interligne, rature ou surcharge, à l’exception de celles destinées à corriger des erreurs de la part du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l’offre.

**Soumission par courrier électronique**

Le dossier complet devrait être adressé par courriel électronique à l’adresse suivante : Tenders ALIMA <[tenders@alima.ngo](mailto:tenders@alima.ngo)>avant la date limite, le 15/09/2025 à 00H GMT

Un accusé de réception vous sera envoyé par voie électronique à réception du dossier

Veuillez noter que cette adresse n’est utilisée que pour recevoir les soumissions et ne sera pas consultée avant la clôture de l’appel d’offres. Aussi, ne l’utilisez pas pour poser des questions sur l’appel d’offres, vous n’obtiendrez aucune réponse.

Le courrier électronique doit avoir pour objet « **LOG/AOI/HQ/2025/003**, Le nom de chaque document joint doit clairement indiquer de quoi traite le document.

Les courriers électroniques ne doivent pas dépasser 15 Mo – si les fichiers sont volumineux, merci de diviser la soumission en deux ou plusieurs courriers. Les fichiers seront soumis de préférence au format PDF.

Ne mettez pas d’autres adresses électroniques de ALIMA en copie dans le courrier électronique de soumission, car cela rendrait l’offre invalide.

## **Informations complémentaires avant date limite de remise des offres**

* Si ALIMA, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communiquera ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante durant la période du **04/08/2025 au 08/09/2025** en précisant la référence de publication et l'intitulé du marché avec la mention “Demande d'informations AO N°LOG/AOI/HQ/2025/003…………………**”** :

* **Nom du contact :** Service Réponse Appel d’Offres
* **Adresse électronique** [**ao@alima.ngo**](mailto:ao@alima.ngo)

**Aucun autre éclaircissement ne sera fourni après la date du 08/09/2025**

Merci de prévoir un délai de réponse pouvant aller jusqu’à 72 heures.

Veuillez noter que les horaires d’ouverture locales (Dakar) sont les suivants : 9H00 – 17H GMT du lundi au Vendredi.

Si la question peut avoir des conséquences pour d’autres soumissionnaires dans le cadre de la procédure, ALIMA informera tous les autres soumissionnaires afin de préserver le caractère équitable et transparent de la procédure.

## **LotS**

***Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les conditions mentionnées ci-dessous et peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.***

## **Pour le transport**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Lots*** | ***Pays*** | ***Lieux de livraisons potentiels*** | ***Commentaires*** |
| ***Lot N°1*** | ***Niger*** | ***Mirriah, Dakoro, Niamey*** |  |
| ***Nigeria*** | ***Yobé, Maiduguri et Katsina*** |  |
| ***Tchad*** | ***N'djamena*** |  |
| ***Cameroun*** | ***Yaoundé*** |  |
| ***Soudan*** | ***El-Fasher/Tawila*** |  |
| ***Lot N°2*** | ***Burkina*** | ***Ouagadougou*** |  |
| ***Mali*** | ***Bamako*** |  |
| ***Mauritanie*** | ***Nouakchott*** |  |
| ***Lot N°3*** | ***RDC*** | ***Goma*** |  |
| ***RCA*** | ***Bangui*** |  |
| ***Soudan du Sud*** | ***Juba*** |  |
| ***Ethiopie*** | ***Addis*** |  |
| ***Haïti*** | ***Port au Prince*** |  |

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS**

|  |  |
| --- | --- |
| **Lot n°** | **Nom du lot** |
| 1 | Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF) LNS-LQ |
| 2 | Aliments complémentaires prêts à l'emploi (RUSF) LNS-LQ |
| 3 | Lait thérapeutique (F-75 et F-100) |
| 4 | Autres produits :  • LNS-LQ pour femmes enceintes et allaitantes  • LNS-MQ  • LNS-SQ pour femmes enceintes et allaitantes  • LNS-SQ pour les enfants âgés de 6 à 24 mois  • Poudre reconstituable pour adultes malades |

## **Fixation des prix**

Le marché est à prix ferme et non révisable / révisable avec accord préalable.

## **Propriété des offres**

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d’appel d’offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

## **Modification des offres**

1. Aucune information complémentaire ne sera fournie aux candidats après la date prévue des questions. Si de sa propre initiative l’autorité contractante devait, dans un souci de précision, communiquer des renseignements complémentaires, ils seraient transmis à l’ensemble des candidats. Tout candidat s’efforçant de favoriser des rencontres individuelles avec un membre de l’autorité contractante sera exclu de la présente soumission.
2. Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite antérieurement au délai de la soumission des offres. Aucune offre ne peut être modifiée après ce délai. Les retraits doivent être inconditionnels et termineront toute participation dans cette procédure d’offres.

## **Ouverture des offres**

L’ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment signés et si les soumissions sont, d’une manière générale, en ordre.

**Les offres seront ouvertes en séance restreinte durant la période du 22/09/2025 au 13/10/2025** par le comité désigné à cet effet. Un procès-verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande formelle.

Lors de l’ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, la présence de la garantie de soumission requise et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée doivent être mentionnés.

Après l’ouverture des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l’évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu’aux recommandations concernant l’attribution du marché, n’est divulguée.

Toute tentative par des candidats d’influencer le comité d’évaluation pendant la procédure de l’examen, de la clarification, de l’évaluation et de comparaison des offres pour obtenir d’informations sur le progrès de la procédure ou pour influencer l’Autorité Contractante dans sa décision sur la conclusion du contrat résulte au rejet immédiat de l’offre.

Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l’avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées pourront être retournées aux soumissionnaires sur demande. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

## **Évaluation des offres**

L’évaluation des offres sera effectuée par un Comité d’évaluation constitué à cet effet sur les critères suivants :

* Conformité administrative, technique et qualité du produit (statuts, attestations fiscales/sociales, catalogue produit, fiches techniques, politique environnementale…etc.).
* Prix compétitifs par lot
* Capacité à livrer dans plusieurs contextes complexes
* Références humanitaires ou ONG, UNs
* Délai de livraison

1. ***Examen de la conformité administrative 20 % de pondération***

A ce stade, le but est de vérifier que les offres sont conformes aux conditions essentielles du dossier d’offres. Une offre est considérée comme conforme si elle respecte les réglementations en vigueur sur les entreprises et qu’elle satisfait toutes les conditions, procédures et spécifications du dossier de l’offre, sans y dévier substantiellement ou y attacher des restrictions.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Annexes** | **Documents** | **Instructions** | **Détails** |
| 1 | Cahier de charges | A remplir, signer et tamponner | Joint |
| 2 | Modèle offre financière | A remplir, signer et tamponner | A joindre |
| 3 | Modèle de lettre de soumission | A remplir, signer et tamponner | Annexes jointes au dossier à signer par le soumissionnaire |
| 4 | Formulaire de déclaration de non-exclusion aux marchés financés par l’UE | A remplir, signer et tamponner | Annexes jointes au dossier à signer par le soumissionnaire |
| 5 | Formulaire de déclaration du respect des standards éthiques | A remplir, signer, et tamponner | Annexes jointes au dossier à signer par le soumissionnaire |
| 6 | Formulaire enregistrement fournisseur | A remplir, signer et tamponner | Annexes jointes au dossier à signer par le soumissionnaire |
| 7 | Documents administratifs de l’entreprise (statuts, attestations fiscales/sociales, catalogue produit, fiches techniques, politique environnementale ..etc.). | Fournir des documents à jour. | Annexes jointes au dossier à signer par le soumissionnaire |
| Autres |  |  |  |

1. ***Examen de la conformité Technique***

* Qualité produit 20%
* Délais de livraison 15%
* Capacité logistique 10%
* Références (expériences ONGs/UN) / conformité éthique, réduction d’impact environnement 10%

1. ***Examen de la conformité financière “ PRIX “ des offres 30% de pondération***

Coût global proposé (l'évaluation **financière** des offres est effectuée selon le critère suivant : L'**offre** la moins-disante retenue obtient 25 points, les notes des autres offres sont calculées proportionnellement

Nf = Po/P \* 25 où P : Prix global proposé. Po : Prix global de l'**offre** la moins-disant retenue.

* ***Proposition de réduction 5%***

Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des offres, le comité d’évaluation peut demander pour chaque candidat individuellement de clarifier son offre, y compris concernant les ristournes proposées. La demande de clarification et la réponse doivent être écrites. Toutefois, aucun changement sur le prix ou de substance de l’offre ne peut être demandé.

**Evaluation financière** : les taux et les prix insérés dans la facture des quantités doivent correspondre aux conditions décrites sur les documents de l’offre. La situation économique et financière du candidat sera évaluée par le comité d’évaluation.

**Les décisions sur le fait qu’une offre n’est pas administrativement, techniquement ou financièrement conforme seront dûment justifiées dans les lettres de refus et le PV de la réunion de la Commission d’évaluation des offres.**

**Les critères retenus et leur importance respective devront obligatoirement être précisés.**

**NB:** Le fournisseur assurera l'expédition des fournitures de façon à prévenir les dommages pendant le transport en fonction de l’incoterm convenu. Chaque expédition doit faire l'objet de bordereaux détaillés. ALIMA fournira au fournisseur les détails nécessaires concernant la ou les destination(s).

**A l’issue de toutes les évaluations, le comité attribuera le marché au(x) soumissionnaire(s) ayant l'offre reconnue techniquement et administrativement conforme et la plus avantageuse par rapport à tous les critères mentionnés ci-dessus.**

## **Visite de Site**

A l'issue des évaluations des offres par les membres du comité, ALIMA

Pourrait à son appréciation effectuer une visite de contrôle chez le(s) prestataire(s) présélectionné(s).

## **Notification et signature du contrat**

1. Le(s) attributaire(s) seront notifiés par écrit que leur offre a été retenue (notification de l’attribution du marché). Avant la signature du contrat entre le pouvoir adjudicateur et l’attributaire, ce dernier doit fournir les preuves documentaires ou les déclarations requises par la législation du pays où la société (ou chaque société en cas de consortium) est établie, montrant qu’il ne se trouve pas dans les situations reprises à l’article 1.3 ci-dessus

Ces preuves, déclarations ou documents doivent porter une date qui ne peut dépasser la date butoir de remise des offres. En outre, l’attributaire doit présenter une déclaration sur l’honneur attestant que, depuis la date d’établissement de ces preuves, sa situation n’a pas changé.

Si l’attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations dans un délai de 10 jours de calendrier à compter de la notification de l’attribution du marché ou s’il s’avère qu’il a fourni de fausses informations, l’attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché à un autre soumissionnaire ou annuler la procédure d’appel d’offres

L’attributaire signe, date et retourne le contrat signé par le pouvoir adjudicateur avec la garantie de bonne exécution dans un délai de 10 jours à compter de sa réception. Avec la signature par le soumissionnaire retenu, celui-ci devient le titulaire et le contrat entre en vigueur.

1. Les soumissionnaires non retenus à l’issu du processus de sélection de l’appel d’offre seront également notifiés par écrit par ALIMA, et ils disposeront de 10 (dix) jours ouvrés (après notification) pour informer (écrit ou téléphonique) le pouvoir adjudicateur afin de passer récupérer les originaux de leurs pièces constituées dans l’offre.

## **Clauses relatives à l’éthique**

Toute tentative des candidats d’obtenir des informations confidentielles, d’établir des accords illégitimes ou d’influencer le comité ou l’Autorité Contractante lors de la procédure d’examen, de clarification, d’évaluation et de comparaison des offres conduira au rejet de leur candidature et peut résulter aux pénalités administratives.

Sans l’autorisation écrite préalable de l’Autorité Contractante, le soumissionnaire et son personnel ou toute autre société avec laquelle le soumissionnaire est associé ou lié, ne peut pas, même sur une base sous contractante, fournir de services, exécuter un travail ou fournir d’équipements pour le projet.

Lorsqu’une candidature ou une offre est déposée, le candidat doit déclarer n’être pas affecté par des conflits d’intérêts potentiels et qu’il n’existe pas de liens avec d’autres candidats ou d’autres parties présentes dans le projet. Si une telle situation devait se présenter durant l’exécution du contrat, le soumissionnaire devrait informer immédiatement l’Autorité Contractante.

Le soumissionnaire doit toujours agir impartialement et en tant que conseiller fidèle, conformément au code d’éthique de sa profession. Le soumissionnaire doit s’abstenir de faire des déclarations publiques sur le projet ou les services sans l’accord préalable de l’Autorité Contractante. Le soumissionnaire ne peut en aucune manière engager l’Autorité Contractante sans accord écrit préalable de cette dernière.

Durant toute la durée du contrat, le soumissionnaire et son personnel s’obligent à exercer leur activité dans le plus parfait respect des droits de l’homme et s’engagent à l'offenser, en aucune manière, les principes politiques et culturels de l'État bénéficiaire.

Le soumissionnaire ne peut pas accepter de paiement lié au contrat en dehors de celui stipulé dans le contrat. Le soumissionnaire et son personnel ne peuvent exercer d’activité ou recevoir d’avantages contraires à leurs obligations envers l’Autorité Contractante.

Le soumissionnaire et son personnel seront tenus au secret professionnel pendant toute la durée du contrat et après son achèvement. Tous les rapports et les documents rédigés ou reçus par le soumissionnaire doivent rester confidentiels.

Le contrat doit définir la forme et l’usage par les Parties Contractantes des rapports et des documents rédigés, reçus ou présentés par eux lors de l’exécution du contrat.

Le soumissionnaire doit s’abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le soumissionnaire cesse d’être indépendant, l’Autorité Contractante peut, sans préjudice et sans notification écrite, mettre immédiatement fin au contrat et sans que le soumissionnaire soit en mesure de se prévaloir du droit d’une indemnité.

L’Autorité Contractante se réserve le droit de suspendre ou annuler le financement du marché si des pratiques de corruption devaient être découvertes, et ce, à n’importe quelle phase de la procédure d’adjudication. L’Autorité Contractante se réserve le droit de prendre toutes les mesures appropriées pour remédier la situation. Cette réserve comprend l’offre de pot-de-vin, de cadeau, de gratification ou de commission à toute personne en payement ou récompense pour ma réalisation ou l’abstention de toutes formes d’actions liées à l’adjudication d’un contrat ou l’exécution d’un contrat déjà conclu avec l’Autorité Contractante.

Toutes les personnes peuvent signaler tout vol, fraude, détournement ou corruption dont Alima ou une organisation partenaire seraient victime à l’adresse email Alima suivante : **alert@alima.ngo** .

Cette adresse e-mail est sous la responsabilité du Directeur Général ainsi que du responsable des Ressources Humaines à Alima

Toutes les offres seront rejetées et les contrats immédiatement rompus, s’il apparaît que l’exécution du contrat a donné naissance à des frais commerciaux extraordinaires.

De tels frais ou dépenses extraordinaires consistent en commissions non mentionnées dans le contrat principal ou qui proviennent d’un contrat lié au contrat principal, les commissions qui ne sont pas payées en fonction d’un service légitime et légal, les commissions liées à des pratiques de fraudes fiscales, les commissions payées à des intermédiaires ou des destinataires non clairement identifiés ainsi que les commissions payées à des sociétés fictives.

Le soumissionnaire doit fournir à l’Autorité Contractante, et à sa demande, tous les documents liés aux conditions de l’exécution du contrat. L’Autorité Contractante peut procéder à tous contrôles de documents ou sur le site, qu’elle juge utiles et nécessaires dans sa recherche de preuves dans le cas de soupçons liés à ce type de frais et dépenses extraordinaires.

En déposant une candidature ou une offre, le candidat s’interdit formellement d’utiliser de la main d’œuvre d’enfants. Il s’engage à respecter les droits sociaux et les règlements en matière de conditions de travail et de sécurité du travail. L’Autorité Contractante peut procéder à tous contrôles documentaires ou sur le site, qu’elle juge utiles ou nécessaires, pour vérifier l’application de ces principes.

## **Annulation de la procédure d’appel d’offres**

Au cas de l’annulation d’une procédure d’appel d’offres, les candidats seront notifiés par l’Autorité Contractante. Si la procédure d’appel d’offres est annulée avant l’ouverture de l’enveloppe extérieure d’une offre, les enveloppes scellées seront retournées aux candidats.

L’annulation peut avoir lieu si :

* La procédure d’appel d’offres a échoué, à savoir si aucune offre reçue ne répond aux demandes stipulées dans le cahier des charges, si ces offres dépassent le montant prévisionnel maximum estimé par l’autorité contractante ou s’il n’y a pas de réaction ;
* Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été substantiellement altérés ;
* Des circonstances exceptionnelles ou de force majeure ont rendu impossible l’exécution normale du projet ;
* Toutes les offres techniquement conformes excèdent les disponibilités ressources financières ;
* Il y a des irrégularités dans la procédure, particulièrement dans les cas où ces dernières empêchent la juste compétition.

**En aucun cas l’Autorité Contractante ne sera tenue responsable de dommages éventuels pouvant suivre cette annulation, qu’importe leurs natures (particulièrement des dommages pour perte ou profit), même si l’Autorité Contractante a été informée sur la possibilité de ces dommages. La publication d’un avis de fourniture de services n’engage pas l’Autorité Contractante d’implémenter le programme ou le marché annoncé.**

Lu et approuvé,

**Nom :**

**Fonction :**

**Date :**

**Signature et tampon de l’entreprise :**